

Le sénateur Austin: Je puis comprendre la réponse lorsque le premier ministre fait référence aux Canadiens—et en ce sens ses propos ont un certain fondement—mais je ne comprends pas quel intérêt il y a à prendre en exemple un pays étranger. Le Canada entretient des relations très importantes et à long terme avec la France; ce n'est certes pas une bonne façon d'établir des rapports avec le nouveau premier ministre français.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, en toute équité, je crois qu'on avait demandé au premier ministre de commenter une déclaration qu'a faite le premier ministre Cresson sur une certaine question. Le premier ministre ne visait pas en particulier le premier ministre de la France, il cherchait plutôt à faire ressortir un sentiment, qui prévaut dans de nombreux pays et dont il voulait se dissocier.

● (1420)

Le sénateur Austin: Je me permets d'ajouter que la politique du Canada, comme celle d'autres pays, comporte peut-être des lacunes au plan de l'organisation des échanges commerciaux internationaux, mais, en fait, quand un pays fait face à un concurrent très efficace et qu'il en résulte des effets négatifs pour son économie, il devient alors nécessaire de s'entendre sur les mesures à prendre. Même s'il est logiquement possible que la situation résulte à de mauvais choix de notre part, le Canada devra néanmoins convenir de mesures avec le pays concurrent afin de rétablir l'équilibre du point de vue cyclique et peut-être même structurel. Le commerce n'est pas exclusivement fondé sur la logique de la concurrence.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le premier ministre et moi-même prenons bonne note des observations du sénateur Austin.

L'IMMIGRATION

L'ÉTABLISSEMENT DU STATUT DE RÉFUGIÉ—L'ARRIÉRÉ—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, devant l'insensibilité du gouvernement face au problème des réfugiés et des personnes en exil volontaire qui demandent le statut d'immigrant reçu au Canada, j'attire l'attention du leader sur le fait que plus de 100 000 réfugiés et exilés volontaires ont demandé d'être admis au Canada et certains d'entre eux attendent depuis six ans que leur demande de résidence au Canada soit étudiée par le comité d'examen du statut de réfugié.

Certaines personnes attendent depuis deux à six ans dans la souffrance et le désespoir. D'après des dossiers portés à mon attention, certains réfugiés ont attendu deux ans avant de se faire dire, le mois dernier, qu'ils devraient attendre encore deux ans avant que leur demande soit examinée par le comité. Entre temps, il y a eu au moins deux suicides, celui de Zbigniew Redka, de Hamilton, et la semaine dernière, celui de Jesus Seferino Aguilar, réfugié salvadorien. Il y a beaucoup d'autres cas désespérés du genre et des exemples de grande souffrance.

Je demande au leader du gouvernement au Sénat de nous dire quand son gouvernement s'occupera du retard accumulé de 100 000 cas et quand il se décidera à simplifier les formalités, ce qui permettrait d'économiser une partie des centaines

de millions de dollars qu'il en coûte aux contribuables canadiens pour traiter ces demandes selon le système actuel. Peut-il nous dire si le gouvernement étudie de nouveaux moyens de résorber ce retard intolérable qui cause tant de souffrance et a même récemment provoqué deux suicides?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le sénateur Haidasz a parlé d'un «comité». Il existe un processus faisant intervenir le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et il y a le système d'examen du statut de réfugié qui a été créé et où des comités évaluent le mérite de chaque nouveau cas. À côté de cela, il y a un système s'occupant du retard accumulé dans le traitement des demandes.

L'honorable sénateur veut savoir quand nous allons régler le problème. Nous sommes ouverts à toute suggestion que pourrait nous faire l'honorable sénateur. Entre temps, je ne peux que lui dire que le système mis sur pied pour examiner les nouvelles demandes de statut de réfugié fonctionne très bien. Le retard accumulé est une tout autre histoire. J'obtiendrai un rapport plus complet de la situation qui apprendra au sénateur les progrès accomplis depuis que nous avons adopté une nouvelle loi il y a environ deux ans.

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL INTER-ÉGLISES D'EXAMEN DES RÉFUGIÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. Étant donné qu'il existe encore un arriéré de 100 000 cas d'expatriés volontaires et de faux réfugiés, malgré tous les comités dont le ministre nous a parlé, il est évident que le système ne fonctionne pas.

Pourquoi le gouvernement ne tient-il pas compte des recommandations formulées par le Conseil inter-Églises d'examen des réfugiés de Toronto dont les membres disent que si le gouvernement a des raisons de croire que certains de ces demandeurs ne sont pas dignes de devenir des immigrants reçus au Canada, il devrait les expulser et entendre de façon plus compatissante et plus expéditive ceux qui en sont dignes.

Le Conseil inter-Églises d'examen des réfugiés a même proposé au gouvernement et au ministre de prévoir un asile pour beaucoup de ces cas. Le gouvernement a-t-il tenu compte de cette suggestion?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je suppose que le sénateur veut dire amnistie quand il dit asile.

Le sénateur Haidasz: Asile ou amnistie.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la réponse à la question concernant l'amnistie est la suivante: Oui, cette solution a été envisagée et elle a été rejetée quand la loi a été adoptée. Je répète que le gouvernement s'efforce de traiter de façon expéditive, comme dit le sénateur, les cas contenus dans l'arriéré.

En plus des données précises sur les progrès accomplis depuis la mise en place du processus de détermination du statut de réfugié, je devrais aussi apporter une description de la façon dont le processus fonctionne pour que nous sachions tous de quoi nous parlons quand nous discutons de cette question.